

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2014

DELIBERATION N°14/038

Composition de la Commission Interne des Achats

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes,

- VU la délibération n°09/10 du Conseil d'administration du 22 avril 2009, soumettant l'EPORA au Code des Marchés Publics et créant la Commission Interne des Achats,
- VU la délibération n°12/024 du Conseil d'administration du 27 février 2012, relative au cadre d'organisation des procédures d'achat de l'Établissement, mis à jour par la délibération 14/033 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014
- VU la délibération n°12/045 du Conseil d'Administration du 14 mai 2012 relative à la composition de la CIA, mise à jour par la délibération n°13/022 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013,
- VU la délibération n°14/033 du Conseil d'Administration du 13 mars 2014, relative à la mise à jour du cadre d'organisation des procédures d'achat de l'Établissement,

Le Conseil d'Administration de l'EPORA du 27 février 2012 a adopté le cadre d'organisation des procédures d'achat de l'établissement comportant notamment la composition de la Commission Interne des Achats.

Sur proposition du Président,

Désigne pour siéger au sein de la Commission Interne des Achats (CIA) en qualité de membre disposant d'une voix délibérative les quatre personnes suivantes :

- Président, issu du Conseil d'Administration :
M.r. *Nicholas BRUN*....., ayant pour suppléant M.me...*B. BERLIER Salonge*
- Second membre issu du Conseil d'Administration, qui exercera les fonctions de Président de la CIA en l'absence de celui-ci:
M.r. *Gérard CHAUDONTEY*, ayant pour suppléant M.r...*André FRIEDENBERG*
- M. Jean GUILLET, Directeur général de l'EPORA, pouvant être suppléé par l'un des membres du Comité de Direction (CODIR).

- Un membre du Comité de Direction pouvant être suppléé par l'un des autres membres du Comité de Direction (CODIR).

La présente délibération abroge les délibérations n°12/045 du Conseil d'Administration du 14 mai 2012 et n°13/022 du Conseil d'Administration du 15 avril 2013.

17 JUIL. 2014

Le Directeur Général

Jean GUILLET



Le Président du Conseil d'Administration

GEORGES ZIEGLER



Pour le Préfet
de la région Rhône-Alpes
et du département du Rhône
par délégation

Le Secrétaire Général pour les Affaires Régionales

Guy LEVI

